

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 3 juin 2024**, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur Michel Dupuis

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Joachim Larochelle-Courchesne	District no 1	Frédéric Bourgeois	District no 4
Annie Neveu	District no 2	Éliane Neveu	District no 5
Roxane Perreault	District no 3	Jean Lemieux	District no 6

Était aussi présent : Monsieur René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

100-06-2024

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté, et que le point « Varia » demeure ouvert tout au long de la présente séance.

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024

2. Administration générale

- 2.1. Approbation des comptes à payer et payés
- 2.2. Nomination au conseil d'administration de la CARA – résolution d'appui
- 2.3. Diminution de la facture de la Sûreté du Québec - résolution d'appui
- 2.4. Conserver les points de service et l'argent dans les communautés - résolution d'appui (Caisse Desjardins)
- 2.5. Fermeture du bureau municipal - été 2024
- 2.6. Syndicat des travailleuses et travailleurs de Saint-Ambroise-de-Kildare – CSN – Autorisation de signature de la lettre d'entente n° 7
- 2.7. Mandat pour évaluateur agréé – une partie des lots 5 278 569 et 5 278 553 partie de la piste cyclable et lot 6 362 918 sur 50^e avenue
- 2.8. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) 2024 - inscription

3. Sécurité civile

- 3.1 Rapport annuel 2023 – Schéma de couverture de risque en incendie – MRC Joliette

4. Loisirs et Culture

- 4.1. Défi vélo Papillon Harnois Énergies – Demande d'autorisation de passage
- 4.2. Camp de jour 2024 – Embauche d'une accompagnatrice
- 4.3. Compensation financière pour travail exemplaire

5. Voirie

- 5.1. Programmation des travaux dans le cadre de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2024 – Approbation
- 5.2. Embauche deux étudiants au Service des travaux publics, parcs et immeubles

6. VARIA

7. Période de questions

1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024

101-06-2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Annie Neveu,
Appuyée par M^{me} Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit adopté comme présenté.

2. Administration générale

2.1. Approbation des comptes à payer et payés

102-06-2024

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier soumet la liste des déboursés pour la période du 6 mai au 2 juin 2024, pour un montant total de 665 363.50\$ (qui fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récité), qu'il a fait émettre en paiement des comptes à payer et payés et demande au conseil de l'approuver;

ATTENDU l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal* et du règlement 838-2023);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M^{me} Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le paiement des comptes soumis soit autorisé;
- 3- D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis et des paiements AccèsD effectués du 6 mai au 2 juin 2024 pour une somme qui totalise 665 363.50\$.

2.2. Nomination au conseil d'administration de la CARA – Résolution d'appui

103-06-2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare se situe sur le territoire du bassin versant de la rivière L'Assomption;

ATTENDU QUE M. Jean Lemieux, conseiller du district n° 6, est responsable des dossiers reliés à l'environnement et souhaite être nommé au conseil d'administration de la *Corporation de l'aménagement de la rivière L'Assomption* (CARA);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Éliane Neveu,

Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'appuyer la nomination de M. Jean Lemieux, conseiller du district n° 6, au conseil d'administration de la *Corporation de l'aménagement de la rivière L'Assomption* (CARA), comme représentant de la MRC de Joliette.

2.3. Diminution de la facture de la Sûreté du Québec – résolution d'appui

104-06-2024

ATTENDU la demande d'appui de la Municipalité de Lotbinière, par la résolution numéro 122-05-2024, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

ATTENDU QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

ATTENDU QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

ATTENDU QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M^{me} Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- De demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;
- 2- De transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, à notre députée de Berthier madame Caroline Proulx, à la MRC de Joliette, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.

2.4. Conserver les points de service et l'argent dans les communautés - résolution d'appui (Caisse Desjardins)

- 105-06-2024** ATTENDU QUE la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans les communautés compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de celles-ci ;
- ATTENDU QUE près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation ;
- ATTENDU QUE notre municipalité souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre municipalité à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De joindre la signature à celle des près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté;
- 3- D'accepter que cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

2.5. Fermeture du bureau municipal – Été 2024

- 106-06-2024** ATTENDU le faible achalandage durant les vacances de la construction;
- ATTENDU QUE le Service de la voirie est essentiel et qu'il doit demeurer ouvert tout au long de l'année;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M^{me} Annie Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le bureau municipal soit fermé au public du 22 juillet au 3 août 2024, inclusivement;
- 3- Que le Service de la voirie demeure ouvert pour cette période.

2.6. Syndicat des travailleuses et travailleurs de Saint-Ambroise-de-Kildare – CSN – Autorisation de signature de la lettre d’entente n° 7

107-06-2024

ATTENDU QU’ à la demande du syndicat concernant la formation sur le traitement des eaux usées et des étangs aérés et eau potable (filtration et distribution) de monsieur Francis Marcotte;

ATTENDU QUE M. Marcotte a reçu sa certification le 30 avril 2024;

ATTENDU QUE les deux parties (municipalité et syndicat) sont favorables à l’entente n° 7;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M^{me} Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fait partie de la présente;
- 2- D’autoriser M. Michel Dupuis maire et René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier, à signer l’entente pour et au nom de la Municipalité.

2.7. Mandat pour évaluateur agréé – une partie des lots 5 278 569 et 5 278 553 partie de la piste cyclable et lot 6 362 918 sur 50^e avenue

108-06-2024

ATTENDU QU’ une partie du lot 5 278 569 et du lot 5 278 553, se trouve en arrière des lots 5 278 100 et 5 278 101 et que le propriétaire de ces lots désire acheter la portion de la piste cyclable située à l’arrière (coin Visitation et route 343);

ATTENDU QUE le lot 6 362 918 et situé au sud du lot 6 362 919, et que le propriétaire de ce dernier lot désire acheter une partie (+/- 2.44 mètres de long sur toute la largeur du bassin plus un mètre) du premier lot sur la 50^e avenue;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M^{me} Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D’autoriser le directeur général à mandater un évaluateur agréé afin d’évaluer les portions à vendre;
- 3- Que la dépense soit payée à même le budget de l’exercice au poste « honoraires professionnels – urbanisme » (02-61000-419).

2.8. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) 2024 - inscription

109-06-2024

ATTENDU la tenue du Congrès de la FQM du 26 au 28 septembre 2024;

ATTENDU la participation de monsieur le maire Michel Dupuis, madame Roxane Perreault et de monsieur Frédéric Bourgeois à l'événement ;

ATTENDU le coût d'inscription par personne au montant de 990 \$ plus taxes ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ;

ATTENDU QUE des crédits sont disponibles au budget 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M^{me} Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2- De procéder à l'inscription des 3 membres du conseil municipal au congrès de la FQM du 26 au 28 septembre 2024.
- 3- De rembourser les frais inhérents à l'activité sur présentation des pièces justificatives.
- 4- Que la dépense soit payée à même le budget de l'exercice au poste « Congrès et délégation - Élus » (02-11000-346).

3. Sécurité civile

3.1. Rapport annuel 2023 – Schéma de couverture de risques en incendies - MRC Joliette

110-06-2024

ATTENDU QUE le sommaire décisionnel concernant le rapport annuel 2023 de la MRC de Joliette en regard avec le schéma de couverture de risque incendie;

ATTENDU l'engagement de la municipalité de St-Ambroise de Kildare à mettre en œuvre et à assurer le suivi des objectifs et actions du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette;

ATTENDU QUE selon l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, l'une des obligations administratives consiste à acheminer au ministre de la Sécurité publique, par résolution, un rapport des activités pour l'exercice précédent;

ATTENDU QU' il a été établie que les services d'incendies des villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée assurent le suivi et le respect des objectifs du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette;

ATTENDU QUE le rapport annuel des activités de la MRC de Joliette pour l'année 2023 quant au suivi du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette, préparé par les services d'incendies des villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'approuver les informations contenues au rapport annuel des activités de la MRC de Joliette pour l'année 2023 en ce qui concerne son schéma de couverture de risques incendies, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et autoriser la transmission à la MRC de Joliette et au ministère de la Sécurité publique.

4. Loisirs et Culture

4.1. Défi vélo Papillon Harnois Énergies – Demande d'autorisation de passage

111-06-2024

ATTENDU la demande de *Le défi vélo Papillon Harnois Énergies* transmise par courriel et datée du 13 mai;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Éliane Neveu,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le passage des cyclistes, qui participeront à l'événement 16^e édition du « Défi vélo Papillon Harnois Énergies 2024 » pour la Fondation du camp Papillon, sur le territoire de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare le 24 août 2024, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD).

4.2. Camp de jour 2024 – Embauche d'une accompagnatrice

112-06-2024

ATTENDU QUE d'autres entrevues ont été réalisées afin d'ajouter une accompagnatrice à notre camp de jour estival;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Éliane Neveu,
Appuyée par M^{me} Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers, d'embaucher Zia Desjardins-Lasalle, comme accompagnatrice au camp de jour d'été 2024 à l'échelon de la 1^{ière} année (18.25\$).

Que la dépense soit payée à même le budget de l'exercice au poste « Salaire – Camp jour » (02-70153-141).

4.3. Compensation financière pour travail exemplaire

113-06-2024

ATTENDU le congé maladie de plus de 7 semaines de la directrice du service des loisirs et de la culture;

ATTENDU la proposition du directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- D'accorder un montant forfaitaire de 500 \$ à M. Anthony Maheu pour le travail exemplaire durant le congé de maladie de la directrice du service des loisirs et de la culture;
- 2- Que la dépense soit payée à même le budget de l'exercice au poste « Salaires – loisirs » (02-70100-141).

5. Voirie

5.1. Programmation des travaux dans le cadre de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2024 – Approbation

114-06-2024

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Annie Neveu,
Appuyée par M^{me} Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de

l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

- 3- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 5- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

5.2. Embauche deux étudiants au Service des travaux publics, parcs et immeubles

115-06-2024

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Ambroise-de-Kildare désire embaucher deux étudiants au Service des travaux publics, parcs et immeubles;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers, d'embaucher Benjamin Valois et Ludovic Rousseau au Service des travaux publics, parcs et immeubles, pour la période du 25 juin 2024 au 23 août 2024 inclusivement, à titre d'étudiant et selon les dispositions de la convention collective.

Que la dépense soit payée à même le budget de l'exercice au poste « Salaires – voirie » (02-32000-141).

6. VARIA

Aucun point n'est ajouté au Varia.

7. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyennes et citoyens.

Sur ce, la séance est levée à 20 h 31.

Michel Dupuis
Maire

René Charbonneau
directeur général et greffier-trésorier

Je, Michel Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.